

# Charte des Membres du Mouvement Clarté Ambition Courage

## I- Constats et valeurs

Partant du constat énoncé dans l'appel fondateur du mouvement « Clarté Ambition Courage » (la Lettre au Peuple de Gauche) que le paysage politique, économique et social marocain est caractérisé par :

- de fortes inégalités sociales et d'importantes disparités régionales
- un enseignement en faillite
- une économie qui peine à se défaire des caprices de la météo
- une culture politique qui étouffe le débat d'idées
- la servitude volontaire face à une centralisation du pouvoir
- la montée du conservatisme religieux et social
- la corruption morale et intellectuelle des acteurs politiques
- la démission des intellectuels
- l'absence d'une vraie alternative de gauche crédible, basée sur les principes de clarté d'ambition collective et de courage politique

Souhaitant par ailleurs contribuer de manière active à changer cet état de fait au lieu de nous complaire dans la palabre stérile, le désengagement, et in fine dans la renonciation, nous membres du mouvement « Clarté Ambition Courage » nous engageons à défendre ardemment les valeurs et principes suivants :

- La solidarité
- L'égalité
- Les libertés collectives et individuelles
- La démocratie
- La laïcité

Pour ce faire, nous agissons avec détermination et exemplarité pour :

- Sensibiliser les citoyens marocains à nos idées et aux principes énoncés ci-dessus
- Promouvoir la confrontation pacifique des idées et une culture de la différence
- Elever l'ambition démocratique de nos concitoyens
- Changer, par nos faits et gestes, la culture politique déliquescence du pays
- Apporter notre contribution à la construction d'une société prospère et plus juste ;

## II- Règles de fonctionnement

La charte des Membres du CAC est une partie intégrante des **documents constitutifs** du Mouvement. Elle vient en amont du Règlement Intérieur qui décrit le mode de fonctionnement interne, pour présenter des **principes d'éthique et déontologiques simples qui doivent guider au quotidien le comportement des Membres du Mouvement.**

Par Membre, il faut entendre les membres actifs, et les membres sympathisants.

Le membre peut adhérer à titre individuel (en tant qu'acteur associatif, salarié d'une entreprise, fonctionnaire...) ou en tant qu'une organisation (Mouvement, ONG, entreprise)

Chaque Membre s'investit dans le cadre et les règles fixées par les objectifs de notre mouvement, à partager ses expertises et compétences ainsi qu'à intégrer les principes et les valeurs suivantes :

### **Comportement professionnel et action responsable**

Chaque Membre s'engage à :

1. Avoir un comportement éthique dans son travail et dans le cadre du Mouvement, ce qui signifie traiter les autres avec respect et équité.
2. Respecter les valeurs de notre Mouvement et ses Membres ; s'abstenir de préjugés et refuser toute censure suscitée par des croyances personnelles, religieuses ou autres
3. Veiller à l'intégrité et l'indépendance vis-à-vis des partenaires et prestataires
4. Cultiver une attitude proactive et responsable
5. Contribuer à faire croître et rayonner notre mouvement
6. Garantir aux nouveaux Membres, un accueil, un encadrement de qualité et en précisant les tâches à accomplir et un suivi
7. Inciter au développement d'interactions positives à l'intérieur de notre Mouvement
8. Mutualiser et favoriser la réciprocité des échanges ;
9. Utiliser positivement et valoriser les compétences professionnelles et relationnelles de ses Membre
10. Contribuer activement aux ateliers/ commissions et émettre des propositions constructives pour améliorer le fonctionnement et la performance du Mouvement
11. Evaluer constamment les actions menées
12. Assurer la tenue à jour de leurs connaissances et savoir-faire professionnels en relation avec l'objet du Mouvement
13. Utiliser les moyens humains et techniques du Mouvement exclusivement dans le cadre de l'exercice de ses missions et veiller au bon usage de ces moyens.
14. Se rendre disponible pour les actions organisées et les projets du Mouvement ; ne pas donner une fausse image de leurs capacités et ne se charger d'aucune tâche qui dépasse leur niveau de compétence (bien qu'ils puissent faire partie d'une équipe qui collectivement est en mesure de rendre un service qu'ils ne pourraient personnellement fournir) ;

### **Protection des intérêts du Mouvement**

Chaque Membre s'engage à :

15. Veiller à protéger les intérêts du Mouvement
16. Prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêts de façon à ce qu'ils ne portent pas atteinte aux objectifs et missions du Mouvement. Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle les intérêts du Mouvement divergent des propres intérêts personnels des Membres, des personnes avec lesquelles les Membres sont en relation personnelle ou d'affaire. Il convient d'éviter de telles situations, du fait qu'elles peuvent influencer le jugement des Membres au détriment des intérêts du Mouvement. Il faudrait éviter une simple apparence de conflits d'intérêts, car elle pourrait faire croire à un manque d'impartialité et d'intégrité. Voici quelques exemples de conflits d'intérêts à éviter:
  - Tirer un avantage personnel d'une opportunité commerciale incompatible avec l'objet du Mouvement sans en informer le Mouvement
  - Cumuler le mandat avec une autre fonction dans un Mouvement remplissant le même objet que le CAC
  - Un conflit d'intérêt n'est pas uniquement de nature commerciale. Ex : favoriser un dossier à l'inscription au détriment d'un autre pour des considérations amicales ou affectives.
17. Protéger les informations (des Membres, des sympathisants...) et toute les informations jugées par le bureau à caractère confidentiel.

### **Communication**

Chaque Membre s'engage à :

18. Véhiculer une image positive de nos valeurs et de notre philosophie

19. Influencer la manière dont la politique et l'image de notre Mouvement sera perçue
20. S'interdire de communiquer officiellement au nom du Mouvement vis-à-vis des tiers ou des médias sans autorisation préalable du Mouvement (Ex : journaux, conférence, site internet,...)

**Respect de la charte**

21. Tout manquement à ces principes est passible d'une suspension d'adhésion, prononcée par le bureau, voire d'une radiation du Mouvement.

Il faut souligner que ces principes ne sont pas figés et constituent une première base déontologique. Il n'y a pas de règles absolues et on rencontrera des moments ou des circonstances où même des principes éthiques bien fondés qui entrent en conflit. Dans ce cas, les situations sont soumises à l'arbitrage du bureau du Mouvement.

J'ai bien pris connaissance et compris la présente charte. Je reconnais que je suis tenu par l'ensemble de ses termes et j'accepte les implications qui en découlent.

Nom et Prénom : .....

Qualité :

- Membre actif  
 Membre sympathisant  
.

Fait à....., le.....

« Lu et approuvé »